

ACTIONS POUR RÉGLER LE CONFLIT ET L'INTIMIDATION

Saviez-vous que...

Lors d'un incident, l'école s'occupe de la situation. La solution apportée sera différente si l'incident est un **conflit** ou un geste de **violence ou d'intimidation**.

Conflit

Suite à un conflit, les élèves sont en mesure de se calmer et de trouver une solution.

Que fera l'école?

Le personnel de l'école aide les élèves impliqués à résoudre leurs conflits par différents moyens :

- enseigner les façons de résoudre des conflits
- superviser l'application des mécanismes de résolution des conflits
- encadrer la médiation entre les élèves

Intimidation et violence

Le personnel de l'école intervient lorsqu'un geste de violence ou d'intimidation est commis dans les locaux de l'école, mais aussi sur la cour, dans les transports ou même en ligne.

Lorsqu'il s'agit d'un geste d'intimidation, la médiation et les mécanismes de résolution des conflits ne sont pas utilisés comme solution pour régler le problème.

Que fera l'école?

Le personnel intervient **sans délai** selon les modalités prévues au plan de lutte de l'école.